

**Lettre ouverte à l'occasion de la seconde session de négociation  
du Pacte transatlantique sur le commerce et l'investissement (PTCI)**

A l'attention de Madame la Ministre du Commerce extérieur, Nicole Bricq  
Cc à Monsieur le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault

Paris, Lundi 11 novembre 2013

Madame la Ministre,

Alors que s'ouvre aujourd'hui la deuxième session de négociation d'un Pacte transatlantique sur le commerce et l'investissement (PTCI) entre les États-Unis et l'Europe, nos organisations expriment les inquiétudes les plus vives quant aux risques qu'implique un tel accord pour les droits fondamentaux des citoyens d'Europe et d'Amérique.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, d'engager le gouvernement français à l'ouverture d'un véritable débat public, à la publication de tous les documents de négociation, et à la communication de toutes les positions françaises défendues dans ces négociations. Pour l'heure, il n'est pas acceptable que le gouvernement français poursuive ces négociations dénuées de toute légitimité démocratique.

Nous savons que cet accord vise avant tout l'harmonisation des normes et des standards de production, mais également de contrôle et de commercialisation. Il s'inscrit en cela dans la lignée des accords « de nouvelle génération » tels que l'accord avec la Corée du Sud, Singapour ou encore la Géorgie, puisqu'il inclura les questions des investissements, de la propriété intellectuelle ou encore des marchés publics. Il entraînera surtout une harmonisation des règles en vigueur de part et d'autre de l'Atlantique quant à la production agricole ou industrielle, la protection des données numériques ou des brevets et licences dans le domaine médical, les conditions de fourniture d'un certain nombre de services d'intérêt général, les mesures de prévention des risques environnementaux et sanitaires... Autant de domaines qui touchent aux valeurs, préférences et choix collectifs prévalant en Europe, et a fortiori dans notre pays.

Pourtant cette négociation, comme toutes celles qui ont précédé, dont celle de l'Accord avec le Canada qui a fait l'objet d'un accord politique le 18 octobre dernier, s'est engagée dans la plus grande opacité : ni l'opinion publique ni ses représentants n'ont eu pour l'heure accès au mandat de négociation validé en juin dernier par le Conseil européen des Ministres du commerce, à la différence des entreprises et des groupes d'intérêt privés qui continuent de jouir d'un accès constant aux négociateurs de la Commission européenne. Le CEO a ainsi révélé que, sur une liste de 130 réunions de consultation organisées à Bruxelles avec des « parties prenantes », 119 impliquaient des rencontres avec des lobbyistes du secteur privé commercial ou leurs groupes de pression<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://corporateurope.org/fr/trade/2013/10/la-commission-europ-enne-se-pr-pare-pour-les-n-gociations-de-libre-change-ue-us-119-r>

La France, à travers votre entremise, a manifesté certaines inquiétudes en matière de transparence puisqu'elle a officiellement demandé à Karel De Gucht, Commissaire européen au commerce, de publier le mandat de négociation de ce Pacte transatlantique. Demande à laquelle ce dernier n'a pas accédé au motif de la non-unanimité des États membres à cet égard.

Mais la France, à travers votre ministère, n'a pas rendu ses positions de négociation publiques, et n'a envisagé ni l'information large de l'opinion sur les enjeux de ce projet, ni la mise en débat de sa stratégie auprès du Parlement ou de la société civile.

La France n'a pas non plus fait part de l'état final des négociations, et de ses propres concessions, sur l'AECG entre l'Union européenne et le Canada, en dépit des relations directes existant entre celui-ci et « le grand marché transatlantique ». L'annonce opportune de l'accord politique obtenu entre la DG Commerce et le gouvernement de S. Harper quelques semaines avant ce second round de négociations peut difficilement relever du hasard de calendrier. Nous savons bien, en effet, qu'il s'agit à terme d'articuler l'AECG et le PTCI pour aboutir à la construction d'une vraie zone de libre-échange transatlantique impliquant l'ensemble des marchés nord-américains, qui couvrirait plus de la moitié de l'économie mondiale.

La négociation parallèle d'un accord de commerce et d'investissement entre les USA et 12 pays de zone Pacifique (TPPA) permettra encore d'élargir la superficie et l'hégémonie de ce « supermarché » global, afin à terme d'imposer ses règles à l'ensemble de la planète.

La généralisation des clauses d'arbitrage des différends entre investisseurs et États à tous les accords conclus ou en négociation est une source particulièrement importante d'inquiétude. Il s'agit pour mémoire de dispositions de protection des investissements privés qui renvoient le règlement de conflits entre entreprises et pouvoirs publics à la discrétion de panels d'experts privés, hors des juridictions publiques nationales, régionales ou internationales. Ces processus d'arbitrage se concluent bien souvent par l'imposition d'indemnités gigantesques aux gouvernements, et ont suscité la création d'un business florissant pour les cabinets juridiques spécialisés dans le droit des affaires. Ces dispositions, qui ne peuvent se justifier par une insuffisance des systèmes juridiques des deux côtés de l'Atlantique comme le reconnaît un rapport interne de la Commission européenne<sup>2</sup>, ne sont que le reflet des exigences des entreprises multinationales. Elles accèderaient ainsi à un puissant outil pour contester et décourager des décisions politiques affectant leurs profits. Plusieurs cas témoignent d'ores et déjà de cette emprise des entreprises sur des décisions pourtant démocratiques : le gouvernement fédéral allemand se voit poursuivi par l'entreprise suédoise Vattenfall pour sa décision de sortir du nucléaire ; le gouvernement québécois est quant à lui poursuivi par l'entreprise Lone Pine Ressources Inc pour son moratoire sur l'extraction d'huiles et gaz de schiste, etc<sup>3</sup>. Plusieurs spécialistes du droit des affaires, tel que Simon Lester, ont alerté sur le risque d'inflation de ces conflits au regard de l'importance des flux d'investissement direct entre l'Europe et les États-Unis<sup>4</sup>.

La consécration de la supériorité du droit des investisseurs sur le droit commun, national ou international, constitue à nos yeux une remise en cause profonde de nos principes démocratiques, qui prévoient la définition de la règle de droit par les représentants légitimes des peuples. Enfin, le retrait des services audiovisuels et culturels du mandat de négociations n'est que partiel, dans la mesure où ce volet demeure couvert par le chapitre Investissement du mandat.

C'est donc un aspect des négociations sur lequel le gouvernement français devrait montrer autant de réserves que celles que vous avez clairement exprimées pour la défense de l'exception culturelle.

---

2 Cf. CEO, Une déclaration transatlantique des droits des entreprises, octobre 2013, p6

3 Plusieurs conflits emblématiques sont référencés dans le rapport susmentionné, p2

4 Cf. Blog de Simon Lester, analyste des politiques de l'institut libertarien Cato,

<http://worldtradelaw.typepad.com/ielpblog/2013/02/trans-atlantic-trade-and-investor-state.html>

Le volet agricole de la négociation présente également des dangers majeurs également. Un rapport commandité par la Commission ENVI du Parlement européen met ainsi en garde l'Europe sur le risque de disparition des protections qu'elle offre à ses citoyens dans le domaine de l'environnement et de la sécurité alimentaire, au vu des différences en matière de législation entre les deux régions (OGM, régulation des produits chimiques, volailles chlorées, bœuf aux hormones, émissions du secteur aérien...)<sup>5</sup>.

Quant à vos inquiétudes, Madame la Ministre, concernant l'impact de l'accord UE-Canada sur les producteurs de viande bovine et porcine, elles devraient aussi valoir concernant la négociation avec les États-Unis où les coûts de production sont encore plus bas et où les droits de douane se verront démantelés.

C'est non seulement le modèle agricole européen actuel, mais surtout la perspective de soutenir sa transition vers des modes de production durables et écologiques, qui s'en trouveront ruinés.

Dans le domaine environnemental, la libéralisation accrue du marché de l'énergie, l'augmentation des flux commerciaux et surtout la toute puissance conférée aux multinationales pour contester les politiques existantes (comme l'interdiction de la fracturation hydraulique ou les quotas d'émission de CO2) entraveront toute perspective de transition énergétique, dont pourtant nous connaissons l'impérieuse urgence.

Les dangers de cet accord tout autant que les questions politiques majeures qu'il suscite sont pour l'heure évacuées du débat public au nom des hypothétiques bienfaits économiques qu'il apporterait. Mais appliquant les projections optimistes proposées dans l'étude d'impact préalable commandée par la Commission européenne en mars<sup>6</sup> dernier, l'économiste Dean Baker, du Center for Economic and Policy Research, basé à Washington, a conclu que le PTCI ne générera qu'une augmentation moyenne de pouvoir d'achat individuel... de 50\$ annuels, ou 15 cents par jour en moyenne par habitant<sup>7</sup>.

La pression multiforme exercée par les multinationales des deux côtés de l'Atlantique révèle la réalité des intérêts en jeu dans cette négociation, et la puissance de ces entreprises transnationales désormais capables de dicter leurs politiques aux États, sans considération du bien public et des pré-requis démocratiques. Alors que l'OMC tentera de relancer des négociations à bout de souffle à Bali en décembre prochain, les USA et l'Union européenne font le choix de la voie bilatérale pour organiser leur résistance à l'émergence économique des BRICS, Chine et Brésil en tête.

**Ce sont là des enjeux politiques de premier plan, aux implications effectives pour des milliards de citoyens ; ils exigent à ce titre un réel débat démocratique, appuyé sur un processus d'information systématique et large.**

**Le gouvernement se doit dans cette perspective de rendre publics tous les documents discutés, l'ensemble de ses positions détaillées sur les sujets négociés, et organiser une véritable consultation de la société civile, de façon à ce que le choix de s'engager dans cette négociation revienne effectivement aux citoyens.**

**A défaut nous estimons que la France ne peut poursuivre son engagement dans ce processus.**

Amélie CANNONE, Présidente de l'AITEC-Ipam  
Geneviève AZAM, Porte-parole d'Attac France  
Dominique PLIHON, Porte-parole d'Attac France

---

5 Cf. <http://www.ecologic.eu/10074>

6 [http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2013/march/tradoc\\_150737.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2013/march/tradoc_150737.pdf)

7 <http://www.theguardian.com/commentisfree/2013/jul/15/us-trade-deal-with-europe-hype>